

**COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2010**

**A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO**

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents :**

Monsieur Christian DENIS, Président,  
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :**

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

**Absents excusés :**

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 19.

En l'absence du président de la CASO, le Comité syndical est accueilli par Monsieur BEDAGUE, délégué titulaire et Vice-président de la CASO. M. DENIS remercie M. BEDAGUE de l'accueil et du pot de l'amitié offert par la CASO en fin de séance. Puis il, débute la réunion en constatant que le quorum est atteint et en donnant lecture des excusés et des pouvoirs. M. DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 3 juin 2010 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer M. DUCROCQ comme secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Question 2&3** : indemnité au Trésorier Principal Intérimaire et permanent

M. DENIS donne lecture de la délibération en rappelant le décret 82-979 en cours pour attribuer une indemnité de conseil aux comptables du trésor public. A la suite du décès de M. DECOTTE, M. WOLAK a assuré l'intérim du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010 et Monsieur Bertrand FAURE nommé à ce poste est entré en fonction à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte de verser l'indemnité de conseil aux personnes susnommées.

## PREVENTION DES CRUES

### **Question 4** : mobilisation du champ d'expansion de crues – avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Arrivée de M. LARDEUR. M. DHALLEINE, rapporteur, rappelle que le marché initial conclu avec V2R est d'un montant initial de 287 285, 00 €HT. L'estimation financière est basée à l'origine sur l'étude de la CLE soit 5 200 000 €HT de travaux pour 5 grands ouvrages. Le bureau d'étude a revu, depuis, la technique de régulation des eaux et la réduction des hauteurs d'eau retenue en multipliant le nombre de sites.

Par délibération en date du 3 septembre 2007, le comité syndical a délibéré sur le choix du programme prévoyant d'aménager 10 sites. En décembre 2009, ce programme a été chiffré à 7 526 935 €HT sur la base des avant-projets.

Conformément à l'article 8.2 du CCAP, **le coût prévisionnel des travaux, Cp, est donc fixé à 7 526 935 €HT** hors mesures compensatoires, sur la base des conditions économiques de décembre 2009.

M. DHALLEINE propose au Comité Syndical, sur l'avis donné par la Commission d'appel d'offres, conformément à l'article 10.2 du CCAP, de renégocier le montant de la maîtrise d'œuvre sur la base du prévisionnel des travaux, étant entendu que la multiplication du nombre de sites augmente significativement l'implication du maître d'œuvre.

**Le forfait définitif de rémunération s'élève à 344 665 €HT** (valeur avril 2006), avenant n°1 compris.

Après délibération, l'assemblée accepte, à l'unanimité, la fixation du coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération et autorise le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## RESSOURCE QUALITE MILIEUX

### **Question 5 :** Protection de berges – commune de Ouve-Wirquin – subvention

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération en rappelant que l'enjeu majeur du SAGE sur le bassin versant est l'entretien des voies d'eau et des berges et que celui-ci est assuré par l'équipe permanente du SmageAa.

Le SmageAa peut être un partenaire à la demande des collectivités, si la mesure demandée s'avère indispensable. C'est le cas de la commune d'Ouve-Wirquin où il est constaté une dégradation de la berge riveraine de la salle des fêtes. Cette berge doit être renforcée pour éviter des dommages au bâtiment municipal situé à moins de 3 m de la rivière.

Le comité syndical accepte d'apporter une aide qui ne pourra excéder 8 000 € à hauteur de 20% sur un montant HT des travaux. Les crédits seront prévus au BP 2011 et une convention sera établie entre le SmageAa et la commune.

A l'unanimité, la question a été votée.

### **Question 6 :** maîtrise d'oeuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique – conventions avec les propriétaires.

La question est rapportée par M. DUCROCQ qui rappelle les missions du SmageAa, notamment la qualité des milieux naturels. Une 1<sup>ère</sup> étude a diagnostiqué 37 sites (46 ouvrages) et a montré que 25 sites doivent être aménagés.

Des propriétaires privés et publics ont été volontaires pour répondre à une première phase de travaux proposée par le SmageAa.

La démarche d'une maîtrise d'œuvre a été engagée auprès de 6 propriétaires et, depuis, la commune d'Esquerdes a souhaité être associée à ce programme pour le moulin Colbert.

Pour ces ouvrages, il est proposé un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique. En ajoutant le moulin Colbert, la fourchette des travaux varie entre 505 000 € & 1 010 000 € TTC, en fonction du choix définitif de l'aménagement et des travaux connexes. Le montant du programme prévisionnel basé sur les travaux les plus probables devrait atteindre 740 000 € HT.

Pour chaque ouvrage une convention de partenariat sera signée entre le propriétaire et le SmageAa.

Après délibération, le comité syndical autorise le président à :

- ▶ signer les conventions d'étude et de travaux ou d'étude pour la définition du projet suivie de la convention des travaux,
- ▶ engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sur les nouveaux montants
- ▶ engager les dépenses liées à cette étude et qui seront inscrites au BP 2011
- ▶ demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

## MARAIS

### **Question 7 :** Protection de berges – chemin des communes Saint-Omer – Serques – subvention pour la réalisation

M. DUCROCQ donne lecture de la question. Le principe est le même que la question précédente. Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7<sup>ème</sup> section. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains. En ce qui concerne les protections de berges, elles peuvent être

nécessaires en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a sollicité le SmageAa pour un projet de protection de berges le long du chemin des communes entre Saint-Omer et Serques. Ce sentier présente d'importantes dégradations qui nécessitent une intervention rapide. 225 mètres linéaires seront traités de façon discontinue car quelques privés ont fait réaliser, à leurs frais, des travaux. Cette protection apportera, sur le volet touristique, une mise en valeur. De plus, l'accès aux parcelles dans le marais pour les engins agricoles sera plus facile.

Après délibération, le comité syndical autorise le président à

- ▶ attribuer une subvention de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de 4.000€,
- ▶ signer la convention avec le Parc naturel régional,
- ▶ inscrire la participation financière au BP 2011 soit 4000 € (fonds d'aide 2010 non consommé).

M. J. L. HOCHART demande une précision sur le pourcentage différent des subventions accordées. M. DENIS répond que la référence est le montant de la dépense des travaux. Le SmageAa n'a pas de règle de pourcentage dans le domaine d'aide aux projets.

## **MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE**

### **Question 8 :** mesures MAET pour l'année 2011

M. PRUVOST rappelle que l'animation agricole sensibilise et encourage les exploitants agricoles à maîtriser les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols. Le SmageAa s'appuie sur l'outil des mesures agri-environnementales que les exploitants peuvent contractualiser pour une durée de 5 ans avec l'Etat, et, en contre partie ils bénéficient d'aides financières après avoir respecté les cahiers des charges des actions retenues.

Après avoir déposé un projet de MAET (territorialisé) sur une grande partie de son territoire en 2009, 12 dossiers ont été concrétisés et en 2010, 12 ont été déposés.

Il est proposé que le SmageAa soit opérateur sur l'enjeu érosion sur le territoire du bassin versant de l'Aa rivièrè (soit environ 60 communes) pour l'année 2010 et présente un projet à la Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE) pour validation.

Ce projet s'appuiera sur les mesures disponibles : (création et entretien d'un couvert herbacé – parcelle ou bande enherbée - gestion extensive des prairies et entretien des haies).

Après délibération, le président est autorisé à

- ▶ présenter le projet MAET du SmageAa en CRAE,
- ▶ signer tous les documents afférents à la mise en place de ce projet.

## **PERSONNEL**

### **Question 9 :** personnel technique de catégorie B – Mise à jour du tableau des effectifs et Maintien du régime indemnitaire.

M. DENIS donne lecture de la délibération indiquant la fusion des cadres d'emplois des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux ainsi que la création du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (décret 2010-1357 du 9 novembre 2010). Le tableau des effectifs est ainsi modifié par 1 technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et un technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010. Pour ces deux techniciens, le régime indemnitaire défini dans la délibération du 5 mai 2004 reste maintenu.

A l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs et le maintien du régime indemnitaire sont approuvés.

**Question 10 :** recrutement d'un rédacteur suite au départ en retraite de Madame PAVY

M. DENIS donne lecture de la question. Lors de la création du SmageAa, Mme PAVY avait été recrutée pour l'emploi de responsable administratif. Aujourd'hui, elle fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> février 2011. Il convient de la remplacer.

L'offre d'emploi est parue sur le site du Centre de Gestion du Pas-de-Calais (Cap Territorial) et sur le site de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux. 49 réponses ont été reçues parmi lesquelles 6 personnes ont été retenues pour un entretien. Madame Mélanie REGNIER, actuellement en poste au Conseil Général et titulaire du concours de Rédacteur, a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et une période de tuilage est prévue avec Madame PAVY pendant un mois.

Madame REGNIER sera recrutée comme responsable administrative, au grade de Rédacteur, cadre B et pourra prétendre au régime indemnitaire suivant : I.A.T., I.E.M.P., et I.H.T.S.

Les coefficients appliqués seront fixés par arrêté du Président.

Le Comité Syndical accepte le tableau des effectifs augmenté d'un poste de rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et souhaite la bienvenue à Madame REGNIER.

**Question 11 :** modification du tableau des effectifs – évolution de carrière

M. DENIS rapporte au Comité Syndical qu'une modification du tableau des effectifs sera nécessaire compte tenu des évolutions de carrière du personnel.

**FILIÈRE TECHNIQUE**

***Création d'un poste d'Ingénieur Principal***

Le décret 90-126 article 22 précise que peuvent être nommés ingénieurs principaux, après inscription sur un tableau d'avancement, les ingénieurs qui justifient, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'un an et demi d'ancienneté dans le 4<sup>e</sup> échelon de leur grade. Madame BOUTEL est concernée par cet avancement de grade et compte tenu de l'investissement de cet agent dans les missions qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni, le Comité Syndical accepte de :

- ▶ de créer le poste d'Ingénieur principal
- ▶ de supprimer le poste d'Ingénieur actuellement pourvu par l'intéressée
- ▶ de fixer la date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2011

***Création d'un poste d'Adjoint technique Principal 2<sup>ème</sup> classe***

Le décret 2006-1691 article 12-I, précise que peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission paritaire des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur cadre d'emploi.

M. Nurit, adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe et chef d'équipe rivière, est concerné par cette disposition et compte tenu des tâches qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni, le Comité Syndical accepte de :

- ▶ de créer le poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- ▶ de supprimer le poste d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe actuellement pourvu par l'intéressé
- ▶ de fixer la date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2011

Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Emplois	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pourvoir
Ingénieur Principal	1		
Attaché	1 (vacant)		
Rédacteur	1		
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1		
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	4	1	
Total	10	1	

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la modification du tableau des effectifs et autorise le président à signer toutes les pièces s'y rapportant. Le poste d'attaché reste « vacant » car on peut espérer une évolution de la carrière de Mme REGNIER.

## FINANCES

### Question 12 : débat d'orientation budgétaire

Question rapportée par M. DENIS. Comme chaque année, obligatoire pour les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter sur les orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière et donne la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

### ***Perspectives 2011***

Les actions du SmageAa pour 2011 restent dans la lignée des années précédentes, avec toutefois une nouvelle mission en matière de ressource en eau.

#### **Prévention des crues**

La phase projet de la conception du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues va pouvoir débuter et s'enchaîner avec la rédaction des marchés de travaux. Le protocole d'accord avec la profession agricole devrait être signé en début d'année et suivi par le lancement des négociations amiables et des procédures administratives. Ces différentes étapes bénéficieront des outils de communications conçus en 2010.

De même, le SmageAa accompagne communes et intercommunalités dans la mise en œuvre de solution pour la résorption de désordres hydrauliques locaux.

Le technicien poursuivra l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PCS (plan communal de sauvegarde) mais aussi pour leur DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs). Une photothèque des crues sera mise en ligne.

Mise en valeurs des milieux :

Le plan de gestion est à mi-parcours. Il bénéficiera d'une évaluation.

Suite aux négociations avec les propriétaires, le SmageAa assurera la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des 7 sites pour le rétablissement de la libre circulation piscicole.

Le soutien aux piégeurs volontaires des GDON sera maintenu.

### **Animation agricole**

Avec la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion de sols, l'animateur agricole est missionné depuis 2010 sur l'accompagnement des exploitants concernés par les programmes de préventions de crues.

Pour 2011, Le SmageAa souhaite de nouveau être opérateur des MAET. L'animateur est également le relais d'une mesure spécifique de l'Agence de l'Eau Artois Picardie visant plutôt la préservation des eaux souterraines.

Par ailleurs, le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales est maintenu.

### **Marais audomarois**

Le chaland réalisé en 2010 fera l'objet d'un suivi de son utilisation.

### **Ressource en eau**

Une étude de protection de plusieurs sites pressentis pour la ressource en eau future débutera sous maîtrise d'ouvrage du SmageAa mais avec les financements des préleveurs et de l'Agence de l'Eau et l'assistance technique de l'animatrice de la CLE et des techniciens de la CASO.

### **Communication**

Outre les outils de communication habituels, 2011 verra notamment l'implantation de totems signalétiques et la mise en ligne de deux volets spécifiques de notre site Internet.

## ***Perspectives budgétaires***

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses 2010 (mandatées et engagées) sont estimées à 694 703 €. Elles reprennent toujours l'aide financière apportée à la 7<sup>ème</sup> section des Wateringues (47 000 €). Par contre, les charges de personnel ont augmenté du fait des embauches. Ces charges de personnel toutefois, bénéficient de recettes spécifiques.

Pour 2011, les besoins courants devraient être stables.

Viendront l'étude de protection de la ressource (financée à 100% par les partenaires), la maîtrise d'œuvre des travaux de franchissement d'ouvrage et divers frais de procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion de crues.

Pour les charges salariales et indemnités, il n'est pas prévu de modification par rapport à 2010 en dehors des augmentations statutaires et la possibilité d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire.

Enfin, il n'est pas prévu d'endettement en 2011.

Les recettes supérieures aux dépenses (+20%) sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement. Elles sont estimées à 828 486 € pour 2010.

Pour 2011, le maintien des participations de chaque structure adhérente sera demandé au même niveau que les années précédentes. L'excédent permettra de compléter la

trésorerie nécessaire aux investissements. Les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses (mandatées et engagées) sont constituées par : le chaland, la poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion de crues, les outils de communication, l'acquisition d'un serveur informatique et le renouvellement partiel des ordinateurs, les repères de crues et échelles, les pièges à rats musqués. Elles sont estimées à 321 149 € (+18%).

Pour 2011, la conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues sera terminée. De même pour certaines études de résorption de désordres hydrauliques locaux (Blendecques et Bléquin). Le renouvellement progressif du parc informatique se poursuivra.

Les recettes de 2010 sont estimées à 343 850 €. A cela il faut y ajouter 949 172 € de réserve qui sont disponibles pour les investissements futurs. Ces recettes comprennent notamment des subventions d'investissement sur le chaland et les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

### Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2011.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

## CONCLUSION :

Pour cette année 2011, les dépenses de fonctionnement courantes seront maîtrisées. Mais les dépenses de fonctionnement liées aux études devraient augmenter. Ce sont toutefois des dépenses financées.

La structure du budget reste orientée de façon à assurer, au moment venu, les futurs investissements.

M. DOYER aurait souhaité voir évoquer le traitement de la Haute Meldyck à St OMER. M. DENIS prend l'engagement d'étudier le point de vue technique et le temps de la réflexion.

M. HOCHART souhaiterait que la période de recrutement de l'agent d'entretien en contrat d'insertion se fasse d'octobre jusqu'à mars. M. DUCROCQ ajoute que le précédent contrat s'est terminé en octobre et compte tenu des critères de plus en plus serrés de prise en charge du Conseil Général, il est possible que le prochain contrat démarre en janvier ou peut-être qu'il n'y aura pas de recrutement ! Mme BOUTEL ajoute que le contrat d'insertion est là pour aider l'équipe dans la période où elle a plus de travail et durant la période de piégeage.

## QUESTIONS DIVERSES

M. DENIS évoque la négociation avec la profession agricole pour l'acquisition des parcelles et sur laquelle il va falloir se décider. Jusqu'à présent, il a été délibéré pour l'achat total des parcelles, mais, au fur et à mesure, la réflexion d'acquiescer les digues seulement s'est posée. Les instances agricoles ont fait une proposition qui sera étudiée de près avec décision rapide.

M. DENIS informe que, ce matin, la presse a été conviée pour l'implantation de repères de crues. L'information a eu lieu sur Blendecques et elle a pour but de rassurer la

population et avoir un repère objectif et rassurant. 18 repères seront posés ainsi que 13 échelles limnimétriques sur plusieurs communes.

La séance se termine et M. BEDAGUE reprend la parole pour inviter l'assemblée à prendre le verre de l'amitié et souhaite une bonne retraite à Mme PAVY et une bienvenue à Mme REGNIER. M. DENIS rappelle que des parapluies, petit cadeau modeste de fin d'année du SmageAa, sont disponibles à la sortie pour chaque délégué.

Le président,  
Christian DENIS